

Communiqué de presse
28 juin 2019

500 000 € pour les projets innovants dans les filières pêche et aquaculture

Lancé en janvier dernier par la Région Bretagne et Lorient Agglomération, le dispositif DLAL (Développement local mené par les acteurs locaux) FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche) permet d'accompagner financièrement le développement durable des activités de la pêche et de l'aquaculture. D'ici la fin de l'année, une enveloppe de 500 000 € peut être mobilisée pour des projets innovants sur le Pays de Lorient (Lorient Agglomération, la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan et Quimperlé communauté).

Retenue début 2017 dans le cadre de l'appel à candidature régional, Lorient Agglomération pilote localement le dispositif DLAL (Développement local mené par les acteurs locaux) FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche). Ce dernier vise à soutenir financièrement les projets structurants des filières pêche et aquaculture sur le territoire.

Sur le Pays de Lorient, ce dispositif s'est vu attribuer une enveloppe initiale de 901 000€ extraits du fonds européen FEAMP. 500 000 € restent disponibles d'ici la fin de l'année et mobilisables par les acteurs publics et privés des filières pêche et aquaculture. Les projets doivent répondre à l'un des cinq objectifs essentiels retenus : faciliter les parcours professionnels et aider aux reconversions, faire connaître la réalité des métiers de la pêche et de l'aquaculture, valoriser les produits de la pêche et de l'aquaculture et diversifier les activités, préserver la qualité de l'eau, de la biodiversité marine et des espaces littoraux, dynamiser les espaces et promouvoir une politique foncière des secteurs maritimes.

La Commission Mer & Littoral (CML), composée d'acteurs publics et privés concernés par les filières pêche et aquaculture, est chargée d'étudier les dossiers susceptibles de bénéficier d'un soutien. Comme pour l'ensemble des fonds du contrat de partenariat Europe - Région - Pays 2014-2020, c'est le Comité Unique de Programmation (CUP) du Pays de Lorient qui valide définitivement le soutien apporté aux projets, à partir des études et avis prononcés par les membres de la CML.

La prochaine CML se réunira à l'automne prochain pour étudier les nouveaux projets déposés. D'ici là, Lorient Agglomération reste à la disposition des porteurs de projets pour étudier l'éligibilité des dossiers.

Renseignements auprès de la direction du développement économique : 02 90 74 73 93

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr
<https://www.orient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

